



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 104739

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la question de la surdité. Les problèmes de surdité sont variés et touchent un très grand nombre de personnes. Parmi les avancées les plus importantes de ces dernières années figurent les implants cochléaires. Cette technologie de pointe est proposée uniquement après l'échec des aides auditives classiques. Plus que l'opération, c'est la rééducation qui demeure encore la phase la plus délicate. Meilleurs sont les résultats si l'enfant est implanté bien avant l'âge de six ans (idéalement avant 24 mois) et c'est pourquoi de gros efforts ont été réalisés de ce côté avec des centres de diagnostic précoce entièrement dédiés à la surdité du tout-petit. Il reste à assurer les réglages de l'implant au fil des ans. Car même s'il ne se pose actuellement pas plus de 700 implants par an en France, cela fait quand même de nombreuses personnes au total à suivre de très près. En effet, tout implant cochléaire mérite une surveillance annuelle. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui apporter son expertise sur les moyens et mesures mises en oeuvre pour assurer ce suivi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104739

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3577

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)